



## REGLEMENT CONCOURS PHOTO - "FETE DU MIEL 2016"

### 1. ORGANISATION :

Dans le cadre de la **10<sup>ème</sup> fête du miel**, le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger-en-Gaume asbl organise un « concours », dont les photos des participants seront présentées au public le 18 septembre 2016 au hall sportif de Conchibois à Saint-Léger.

La remise des prix se déroulera en présence des sélectionnés, des participants qui le souhaitent et des membres du jury.

### 2. CONDITIONS GÉNÉRALES:

Ce concours a pour but d'exposer des photos d'insectes pollinisateurs réalisées dans la nature, de flore, de ruchers, de ruches et de produits de la ruche.

Il est ouvert à **tous les photographes amateurs ou autres**, répartis en deux catégories :

1 : « **Adulte** »

2 : « **Junior** » (enfants de – de 16 ans).

**Sont exclus** : les organisateurs de la fête du miel et les membres du jury.

En participant à ce concours, le photographe manifeste son intérêt pour l'environnement et fait preuve d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

### 3. PRÉSENTATION :

L'image devra être une production personnelle conforme à la prise de vue originale.

La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image.

L'auteur d'une photo s'engage à fournir sur simple demande des organisateurs le fichier photo original (raw, nef, jpeg originaux,...)

### 4. THÈME :

***"La ruche et son milieu et/ou les insectes pollinisateurs dans leur milieu naturel"***

### 5. INSCRIPTION :

A. Chaque participant peut présenter **maximum 5 photos**.

B. L'inscription au concours se fait exclusivement via à l'adresse mail suivante :

[muriellefevre\\_9@hotmail.com](mailto:muriellefevre_9@hotmail.com),

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et à l'attribution des prix.

C. Les informations suivantes seront obligatoirement ajoutées lors de l'inscription :

- ✓ le nom et le prénom du photographe.
- ✓ La date de naissance précise du photographe.
- ✓ Les coordonnées complètes (adresse, téléphone / GSM et adresse mail).



- D. Les inscriptions au concours seront ouvertes à partir du 20 juin 2016 et celles-ci seront clôturées le 31 juillet 2016 à minuit.
- E. Les participations envoyées avant ou après ce délai ou bien dont les coordonnées sont erronées et/ou incomplètes ne seront pas prises en considération.
- F. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.
- G. La participation au concours est totalement gratuite. Tous les frais occasionnés dans le cadre du concours sont à charge du participant.

## 6. MODE DE DÉPÔT :

- A. Afin de garantir l'anonymat du photographe et permettre ainsi l'impartialité des membres du Jury et du public, les photos ne seront pas signées.
- B. Chaque photographie peut être argentique ou numérique, présentée en monochrome ou en couleurs.
- C. Le mode de réception des photos se fait soit par dépôt ou bien par envoi postal à charge du participant, à l'adresse suivante : **Madame Betty PONCELET - rue de la Bruyère, 1 - 6747 Saint-Léger, pour le 31 Août 2016 au plus tard.**
- D. Les photographies auront un format obligatoire papier de 20cm x 30 cm et seront présentées sur un support « Canson » léger de 30cm x 40cm.
- E. Au dos du support, le participant collera une enveloppe fermée comprenant les données identiques à celles de l'inscription ainsi que le titre de la photo.
- F. Sur l'extérieur de cette même enveloppe doit figurer obligatoirement la lettre de la Catégorie :
  - 1 : « **Adulte** ».
  - 2 : « **Junior** » (enfants de – de 16 ans).
- G. Les auteurs pourront récupérer leurs œuvres entre le 3 octobre et le 12 octobre 2016 à l'adresse suivante : **Madame Muriel Lefèvre - rue de France, 46 - 6747 Saint-Léger.**
- H. Après cette période, les photos restantes resteront la propriété du Syndicat d'Initiative de Saint-Léger-en-Gaume asbl.

## 7. PROGRAMME DU CONCOURS :

- ✓ Ouverture des inscriptions au concours : Le 20 juin 2016.
- ✓ Fin des inscriptions au concours : Le 31 juillet 2016 à minuit.
- ✓ L'exposition des œuvres participantes se fera au Hall sportif de Conchibois, lors de la fête du miel, le 18 septembre 2016.
- ✓ Proclamation des résultats : Le 18 septembre 2016 à 17 h au même lieu.

## 8. CATÉGORIES :

Deux catégories sont proposées :

- 1 : « **Adulte** ».
- 2 : « **Junior** » (enfants de – de 16 ans).



## 9. **JURY ET PRIX :**

A. Pour la détermination des prix, le jury se base sur l'originalité et la séduction engendrée par la prise de vue.

Les photos ne seront pas signées.

B. Les critères photographiques classiques (cadrage, difficulté de la prise de vue, technique,...) et environnementaux (respect de l'environnement,...) seront également pris en compte.

C. Les membres du jury délibèrent à huis-clos, la décision de celui-ci est irréfragable, irrévocable et définitive.

D. Le prix du public sera décerné sous forme de bulletins nominatifs déposés dans une urne mise à sa disposition au hall sportif de Conchibois.

*Un seul bulletin sera accepté par votant.*

E. Le public pourra voter le jour de la fête du miel jusque 17 heures.

F. ***Le jury sera composé de :***

- ✓ Un(e) président(e).
- ✓ Un(e) photographe.
- ✓ Un représentant de la Maison du Tourisme de Gaume.
- ✓ Deux représentants du Syndicat d'Initiative de Saint-Léger-en-Gaume asbl.

G. ***Au total, 4 prix seront remis :***

- ✓ Un prix en catégorie « Adultes » décerné par les membres du jury.
- ✓ Un prix en catégorie « Junior » (moins de 16 ans) décerné par les membres du jury.
- ✓ Un prix en catégorie « Adultes » décerné par le public.
- ✓ Un prix en catégorie « Junior » (moins de 16 ans) décerné par le public.

## 10. **DROIT D'AUTEUR :**

En participant à ce concours, chaque photographe cède automatiquement ses droits sur la photographie et autorise le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger-en-Gaume asbl à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition.

Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion de la « Fête du miel » et/ou « du concours photo » dans la presse, les publications réalisées (brochure L'Info Touristique, site internet,...).

Les photos seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

## 11. **CLAUSE RÉGULATOIRE :**

Le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger-en-Gaume asbl se réserve la prérogative d'annuler ce concours de plein droit quel qu'en soit la cause.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants de ce concours.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s).